



Commission économique pour l'Europe**Conférence régionale de haut niveau sur la Conférence internationale
sur la population et le développement au-delà de 2014**Genève, 1^{er} et 2 juillet 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD
dans la région de la CEE et bref rapport sur les résultats
de l'enquête mondiale sur la CIPD au-delà de 2014****Rapport régional de la CEE sur «la CIPD au-delà de 2014»
Résultats de l'enquête: résumé¹****Note du secrétariat****I. La CIPD au-delà de 2014**

1. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui a été approuvé par 179 pays au Caire en 1994, redéfinissait les questions de population essentiellement sous l'angle de l'autonomisation des personnes et d'un développement prenant appui sur les droits de l'homme. À l'échelle macroéconomique, on a assisté à un déplacement d'accent des politiques démographiques – jusque-là essentiellement centrées sur des objectifs démographiques – dans le sens d'un nouveau paradigme consistant à mettre les populations, et surtout les femmes et les groupes vulnérables en leur sein, en mesure de faire des choix en connaissance de cause et de façonner leur vie selon leurs propres aspirations – une quête dans laquelle les droits à la santé sexuelle et génésique et les droits en matière de procréation étaient spécialement mis en exergue. Le Programme d'action de la CIPD a lui aussi ouvert le spectre des liens entre population et développement, notamment sous l'angle de l'égalité entre les sexes, de la santé, de l'éducation, de l'urbanisation, des migrations, de l'environnement, du développement économique durable et du rôle de la société civile en matière de gouvernance.

2. En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé les buts et les objectifs du Programme d'action de la CIPD et engagé un réexamen en profondeur de son application vingt ans après son adoption. La résolution 65/234 de l'Assemblée générale contenait une feuille de route devant conduire à ce que la vision du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 (la CIPD au-delà de 2014) devienne réalité. Le Fonds des

¹ Le présent document a été soumis après la date limite fixée pour la documentation officielle en raison de la tenue de consultations.

Nations Unies pour la population (FNUAP) y était invité à conduire le processus de réexamen. Celui-ci était censé inspirer le Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale concernant le Programme d'action de la CIPD en 2014. Le Rapport mondial de la CIPD au-delà de 2014 s'appuiera sur les rapports établis par les commissions régionales, dont la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).

3. Le rapport régional de la CEE donne un aperçu des accomplissements des États membres de la CEE vingt ans après l'adoption du Programme d'action, ainsi que des difficultés auxquelles ils se sont heurtés à cet égard. Le rapport s'appuie pour l'essentiel sur les profils de pays, qui comprennent des indicateurs par pays, et sur les informations fournies par les États membres en réponse à une enquête mondiale sur les politiques, les programmes, les stratégies et les textes de loi élaborés dans l'optique d'appliquer le Programme d'action de la CIPD au niveau national. Les profils de pays ont été établis à partir des bases de données statistiques internationales couvrant l'ensemble des pays de la CEE, et 45 États membres ont accès aux réponses données au questionnaire de l'enquête mondiale.

II. Le contexte socioéconomique et démographique dans la région de la CEE

4. La mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD a été engagée durant une période critique de l'histoire de la partie orientale de la région, qui opérait une profonde transition vers une avancée démocratique et un plus grand dynamisme économique. Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale, les années 1990 ont été des années de grandes difficultés économiques, suivies d'un redressement durant les années 2000. Au-delà des bouleversements économiques, les populations de ces pays ont été témoins de changements sociaux significatifs au niveau de leurs systèmes de valeurs et de leurs normes, et en particulier de changements importants sur le plan législatif. Les pays occidentaux de la CEE ont eux aussi connu des changements sociétaux, mais de manière plus progressive.

A. Dynamique démographique

5. En 2010, la population totale de la région de la CEE était de 1,24 milliard d'habitants, contre 1,18 milliard en 2000. Les personnes âgées de 65 ans et plus étaient au nombre de 174,5 millions et représentaient 14,1 % de la population totale de la région. Alors que l'on attend une baisse de la croissance démographique au cours des quelques prochaines décennies, la proportion des personnes de 65 ans et plus atteindra 20 % d'ici à 2030 et 26 % d'ici à 2050. L'Asie centrale est la seule partie de la région où la proportion des personnes âgées devrait rester inférieure à 15 % d'ici à 2050.

6. En moyenne, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de cinq ans pour les hommes et d'environ trois ans pour les femmes dans la région entre 1990 et 2010, et cette tendance devrait se maintenir.

7. En 2010, le taux de fécondité total moyen de la région était de 1,8 enfant par femme en âge de procréer. Au cours de la dernière décennie, on a pu observer une hausse modérée de ce taux, qui a légèrement augmenté dans un certain nombre de pays. D'un bout à l'autre de la région, une tendance majeure se dégage au plan de la fécondité, à savoir que les femmes enfantent de plus en plus tard. Les naissances hors mariage et l'infécondité sont en augmentation dans un grand nombre de pays.

8. Partout dans la région, le nombre des avortements a considérablement diminué, en même temps que les méthodes modernes de contraception se faisaient plus durablement accessibles et que les femmes y avaient davantage recours, surtout dans la partie orientale de la région. La proportion de mères adolescentes a diminué et est en moyenne peu importante: elles comptent pour moins de 5 % de toutes les naissances. Néanmoins, ces naissances restent à un niveau élevé en Amérique du Nord, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.

9. On a observé une montée en flèche des migrations internationales au début des années 1990, soit au début du processus de transition dans la partie orientale de la région. Durant les années 2000, leur niveau est resté significatif. Un taux de migration nette largement négatif a caractérisé bon nombre de nouveaux États membres de l'Union européenne, de pays d'Asie centrale et d'un certain nombre de pays d'Europe orientale et du Sud-Est. Pour leur part, l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et la Fédération de Russie ont vu exploser leur taux de migration nette positive.

B. L'environnement socioéconomique actuel

10. La première décennie du XXI^e siècle a été témoin de deux périodes distinctes dans le développement économique de la région: l'économie a été sur une pente ascendante jusqu'à la fin des années 2000, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une crise économique et financière sérieuse commence à affecter la plupart des pays de la CEE. Les cinq dernières années ont été marquées par une croissance économique négative ou en stagnation, un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes, et dans certains cas une instabilité politique et sociale. Dans le souci de contrer les effets de la crise financière, les gouvernements d'un grand nombre de pays de la CEE ont eu recours à des mesures d'austérité fiscale qui ont porté préjudice à différentes prestations sociales et mis à mal le financement de nombreux programmes sociaux ayant une importance pour le Programme d'action de la CIPD. Les effets durables de la crise économique et financière sont perçus par de nombreux pays comme le plus sérieux obstacle à l'application du Programme d'action de la CIPD.

III. Conclusions essentielles de l'enquête sur la CIPD au-delà de 2014

11. Dans l'ensemble, les pays de la CEE font état d'un large éventail de politiques, de programmes et de stratégies liés au Programme d'action de la CIPD, qui vont au-delà des politiques démographiques traditionnelles et englobent des politiques sociales et de protection sociale en faveur des groupes vulnérables et spécifiquement des jeunes, des personnes âgées, des handicapés et des femmes. La majeure partie de ces politiques ont été actualisées ou engagées au cours des cinq dernières années. La santé sexuelle et génésique et les droits en matière de procréation bénéficient aujourd'hui d'un intérêt particulier. L'application du Programme d'action a efficacement progressé dans la région de la CEE en ce qui concerne l'autonomisation des personnes, incitées à faire elles-mêmes les choix qui les concernent et à exercer leurs droits fondamentaux. Des difficultés subsistent pourtant, et d'autres ont réapparu depuis 1994.

12. Une approche commune à tous les pays de la partie occidentale de la région consiste à adopter une régulation transversale des questions de population et de développement au travers de différentes politiques d'action et de protection sociale. Si cette approche a l'avantage de garantir une parfaite couverture de toutes les questions et de protéger les droits de l'homme, elle présente cependant deux revers. Premièrement, si une question donnée n'est pas perçue comme prioritaire à tous égards, elle risque de recevoir moins d'attention qu'il ne faudrait. Deuxièmement, surveiller, dans de telles circonstances, des

questions spécifiques touchant à la démographie exige de prendre en considération tout un ensemble de politiques, ce qui aura pour effet d'en rendre l'analyse plus complexe. L'un des moyens d'y remédier à l'avenir serait d'appliquer des indicateurs transversaux.

13. Cette approche transversale fait figure de «chantier perpétuel» dans les pays de la partie orientale de la CEE, où l'application des stratégies démographiques, complétées par des politiques tenant compte du Programme d'action de la CIPD, est plus largement répandue.

14. Des progrès devront être faits en termes de collecte de données et de recherche dans certains pays de la partie orientale de la région, et plus spécialement dans les pays d'Asie centrale. Des données utiles pourraient ainsi être recueillies au moyen d'enquêtes soigneusement conçues et comparables au plan international, alors qu'elles font souvent défaut dans ces pays. Une recherche de meilleure qualité pourrait être menée grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre institutions des parties orientale et occidentale de la région.

IV. Questions persistantes et émergentes: les priorités en matière de démographie au XXI^e siècle

A. Population et développement durable

15. En accord avec le Programme d'action de la CIPD et les déclarations adoptées à la Conférence de Rio sur le développement durable et dans le cadre du Processus Rio+20, les pays de la CEE ont adopté une approche plus résolue en matière de population qui passe par une appréhension du développement dans la durée, ce qui permet de poursuivre une approche plus intégrée, tenant compte des différents facteurs déterminants du développement.

16. Le vieillissement de la population appelle à prêter une attention plus grande aux personnes âgées dans l'élaboration des politiques et des programmes à venir. Conscients des défis que cela pose, des pays ont mis sur pied un cadre de réglementation politique axé sur la problématique du vieillissement. L'objectif du développement durable ne peut être atteint que si les systèmes dont les sociétés se sont pourvues sont ajustés pour tenir compte de la nouvelle répartition générationnelle. Pour que les citoyens puissent profiter de l'allongement de la vie, un certain nombre de conditions essentielles doivent être réunies: la mise en place de politiques favorisant une vieillesse active et en bonne santé pour tous, la lutte contre l'inégalité et pour l'autonomie, la qualité de vie et la dignité des personnes âgées.

17. Le recul de la croissance démographique est un autre aspect important caractérisant de nombreux pays de la région. La réduction de la population, voire la dépopulation, que l'on observe en différents points du territoire de certains pays est une source de préoccupation, car la terre productive est sous-utilisée et l'infrastructure se dégrade, en parallèle avec une baisse éventuelle de la qualité des services offerts à la population restante.

18. Les pays de la CEE en butte à un faible taux de fécondité pourraient, pour s'en prémunir, se doter de politiques fondées sur les droits et centrées autour de l'humain, visant à lever les obstacles de nature sanitaire, économique, financière et sociale qui empêchent les familles et les individus de réaliser leurs choix en matière de fécondité. Il faut que les politiques dans ce domaine permettent aux femmes de concilier leurs aspirations en termes d'éducation et de carrière avec leur projet de faire des enfants.

19. Les pays devront peut-être élargir la portée des politiques qu'ils ont mises en place pour lutter contre les causes profondes de la migration, faciliter les flux migratoires et l'investissement productif des fonds rapatriés, et développer les capacités des communautés immigrées à favoriser l'intégration des migrants dans leur société d'accueil.

20. Tous les pays soulignent l'importance d'investir dans l'éducation. Il faut néanmoins faire en sorte de mieux tendre la main aux enfants et aux jeunes vulnérables et défavorisés. Des domaines spécifiques de l'éducation doivent également être renforcés, comme l'éducation civique, une éducation complète en matière de sexualité et l'enseignement des compétences de base. L'éducation à l'écologie est un besoin émergent auquel il devra être répondu au moyen de programmes spéciaux. Le concept de l'apprentissage tout au long de la vie est désormais plus répandu, mais il faudra faire davantage pour le soutenir.

B. Inégalités et exclusion sociale

21. La mise au point de politiques destinées à réduire les inégalités et à renforcer l'inclusion sociale est certainement à mettre à l'actif des quelques décennies passées. Toutefois, de nombreuses inégalités subsistent, et elles se sont même accrues dans certains domaines sous l'effet de la crise économique. À cet égard, la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois décents pour les chômeurs sont des questions qui continuent d'obséder les gouvernements et auxquelles il faudra encore accorder davantage d'attention à l'avenir.

22. L'analyse du présent rapport a fait ressortir les avancées louables observées dans la réduction des inégalités entre les sexes dans la plupart des pays de la CEE, s'agissant notamment de mener jusqu'à son terme la formation dispensée dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur. (Ce sont à présent les moins bons résultats des garçons qui méritent une attention particulière.) Toutefois, les situations de discrimination contre les femmes et les filles n'ont pas encore totalement disparu. L'écart persiste au niveau de la rémunération horaire de l'un et l'autre sexe, même si la tendance est à une réduction légère de cet écart. Celui-ci se répercute ensuite sur la pension de vieillesse, ce qui mériterait davantage d'attention. Quant à la violence exercée à l'encontre des femmes, le problème n'a pas disparu.

23. Au cours de la décennie écoulée, la problématique du genre a été intégrée à un certain nombre de politiques gouvernementales. Reste à exercer un contrôle de la dimension genre dans chacune de ces politiques, ce qui ne va pas sans problèmes. Il est recommandé de se doter d'instruments de contrôle appropriés pour mettre le doigt sur les déséquilibres subsistants.

24. Même si cette analyse a révélé les progrès accomplis dans la prise en compte des besoins de groupes de population tels que les jeunes, les personnes âgées, les handicapés ou les communautés immigrées et autres minorités, les déséquilibres structurels et la vulnérabilité face au chômage et à la pauvreté persistent dans pratiquement tous les pays. Il arrive que les migrants et les groupes minoritaires, dont les Roms, soient doublement pénalisés du fait de la stigmatisation et des pratiques néfastes qui s'exercent à leur encontre, et les pays concernés seront donc amenés à y être plus attentifs dans leurs politiques.

C. Famille, cycle de vie et santé sexuelle et génésique

1. Famille et cycle de vie

25. La baisse de fécondité et la naissance tardive du premier enfant montrent bien que bon nombre de femmes en âge de procréer ne considèrent pas leurs conditions de vie comme propices à la réalisation de leur désir d'enfant. Les conditions qui règnent sur le

marché du travail, les règles administratives, le soutien apporté par les pouvoirs publics et les normes sociales sont en décalage par rapport aux besoins des personnes qui souhaiteraient concilier carrière et famille. Le problème consistant à rendre le travail conciliable avec la vie de famille mérite d'être plus efficacement traité, surtout en ce qui concerne la disponibilité de structures publiques et privées pour la prise en charge des enfants, lesquelles ne sont pas à la hauteur de la demande.

26. Si les formes non traditionnelles de la famille sont aujourd'hui plus largement répandues, les mécanismes légaux susceptibles de leur faciliter les choses ne se mettent que lentement en place. Pour que les droits de tous soient respectés et défendus, les pouvoirs publics devront sans doute se montrer plus attentifs dans l'élaboration des politiques visant les couples non mariés qui cohabitent, notamment ceux qui ont des enfants, et les couples de même sexe. Les familles monoparentales ont besoin d'un soutien constant. Les droits des pères méritent davantage d'attention, tout comme les familles pauvres avec enfants.

27. Les jeunes qui rencontrent de grandes difficultés dues à la persistance de la crise économique et à un chômage forcé de longue durée restent traumatisés dans les étapes ultérieures de leur existence. C'est un fait qui ne suscite pas suffisamment d'attention. Étant donné l'ampleur que prend le phénomène de vieillissement des sociétés dans la région, il convient d'éviter de mettre aux prises les jeunes générations et les personnes âgées, mais au contraire de poursuivre des politiques dans lesquelles les intérêts de toutes les générations se renforcent mutuellement.

2. Santé sexuelle et génésique, et droits en matière de procréation

28. Les politiques et les textes de loi ont largement intégré les dispositions régissant la santé sexuelle et génésique et les droits en matière de procréation, visant à mettre les femmes et les hommes en mesure de choisir librement de procréer ou non. Des politiques et des programmes ont récemment été mis en œuvre aux fins d'élargir l'éventail des services offerts, notamment par l'apport d'informations et de conseils en la matière, et aussi d'assurer une meilleure couverture de tous les groupes de population, de telle sorte que les groupes vulnérables et moins bien desservis ne soient pas laissés à l'écart. Si l'enseignement, surtout dans les classes du secondaire, englobe désormais les thèmes concernant la santé sexuelle et génésique et les droits en matière de procréation, de nombreux pays n'assurent toujours pas une éducation sexuelle complète à l'école, et les jeunes n'ont qu'un accès limité à des services qui leur sont adaptés, spécialement aux services de santé axés sur la sexualité et la procréation.

29. Là où la loi ne l'interdit pas, l'avortement médicalisé est généralement accessible dans toute la région. Dans certains pays, la loi ne le permet que pour des raisons médicales rigoureusement définies ou dans des situations particulières, telles que le viol. Néanmoins, dans un certain nombre de pays, et notamment dans les campagnes, l'accès à des services de qualité pratiquant l'avortement médicalisé reste parfois problématique. Cette remarque vaut également pour les services de conseil précédant et suivant un avortement volontaire.

30. L'accès volontairement retardé des femmes à la maternité, ainsi que les progrès des techniques d'aide à la procréation font qu'elles ont aujourd'hui davantage recours aux techniques de fécondation assistée. Les pouvoirs publics doivent mieux prêter attention, dans leurs politiques, aux possibilités d'accès aux services de santé sexuelle et génésique qui s'offrent aux personnes handicapées et aux pauvres, aux migrants, aux groupes marginalisés et aux personnes âgées. Un effort accru d'intégration des services de santé sexuelle et génésique avec les services relatifs au VIH et autres services de santé, mais aussi avec les systèmes de soins de santé primaires devra sans doute être consenti dans tous les pays. Le besoin se fait sentir de réduire les obstacles financiers à l'accès à des services de qualité en matière de santé sexuelle et génésique, particulièrement dans certains nouveaux États membres de l'Union européenne et dans les pays d'Asie centrale.

31. En dépit du large éventail de politiques et de mesures mises en place dans la lutte contre le VIH/sida, la prévalence du VIH (comme celle des autres infections sexuellement transmissibles) a considérablement progressé dans la région. Un travail rigoureux de recherche et de surveillance s'impose afin d'en déterminer les causes et de mettre sur pied les interventions et les cadres nécessaires pour prévenir une nouvelle propagation du VIH et répondre aux besoins des personnes de la région qui vivent avec le VIH.

D. Gouvernance

32. L'enquête montre que le facteur le plus efficace pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD réside dans la participation des organisations de la société civile et le partenariat avec ces dernières, et en particulier les organisations non gouvernementales. À l'heure actuelle, les ONG manifestent leur soutien de nombreuses façons, notamment par des actions de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer, et par la formulation de politiques. Elles semblent cependant moins actives sur les plans de la surveillance et de l'évaluation de l'application des politiques mises en œuvre à cet effet. Ces dernières années, on a observé un glissement marqué dans le sens d'une sollicitation accrue de la société civile, ce qui donne à ses représentants le sentiment plus affirmé d'être parties prenantes de la recherche de solutions aux problèmes sociétaux.

33. On a pu constater parmi les citoyens des différents pays une plus grande prise de conscience de la nécessité de soutenir les principes du Programme d'action de la CIPD et une plus grande participation de leur part à cet effort. Il importe de mieux prêter attention à la sensibilisation des groupes potentiellement défavorisés et de certains groupes et minorités ethniques, car ils sont fréquemment en butte à l'exclusion sociale et peuvent être ainsi maintenus à l'écart du développement sociétal.

34. Les gouvernements et les organisations du secteur privé considèrent qu'ils ont un avantage mutuel à nouer des partenariats principalement au niveau de la fourniture de services, de l'action de sensibilisation et de la mobilisation sociale.

35. Les pays soulignent en outre l'importance de la coopération régionale dans les domaines dont traite le Programme d'action de la CIPD. Bon nombre de questions qui revêtent une importance clef pour la réalisation des objectifs de la CIPD, notamment dans le domaine du développement durable – environnement, développement économique, migrations –, supposent une solide coordination régionale et une entente sur le cap à suivre. Il importe par conséquent de s'entendre sur des normes communes, de pratiquer l'échange des bonnes pratiques et de coopérer de façon à offrir une base solide de données internationales.

V. La voie à suivre

36. Vingt ans plus tard, les principes généraux et les grandes orientations des activités recommandées dans le Programme d'action de la CIPD restent d'application. Cependant, il faut actualiser les priorités et les recommandations d'ordre politique à la lumière des changements intervenus en termes de préoccupations sociétales et des questions émergentes sur le plan de la dynamique démographique dans tous les pays, y compris dans les plus avancés d'entre eux économiquement parlant. C'est d'autant plus important que cette dynamique est appelée à concerner un nombre croissant de populations dans le monde du fait de la baisse mondiale des taux de fécondité et de mortalité, qui conduit à un vieillissement croissant et à une décélération de la croissance démographique. Les conséquences durables de la crise économique et financière récente sur l'environnement économique et social dans bon nombre de pays de la CEE sont également à prendre en compte.

37. Les politiques, les programmes et les stratégies mises au point dans la région de la CEE traitent de manière assez exhaustive des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de la santé sexuelle et génésique, entre autres questions abordées dans le Programme d'action de la CIPD, mais les informations glanées dans le questionnaire ne suffisent pas pour en évaluer l'efficacité. Les politiques, les programmes et les stratégies dont il est question se voient à présent élargis de façon à mieux englober les groupes vulnérables qui sont au bord de l'exclusion sociale. Là où les questions de population et de développement s'entrecroisent dans un grand nombre de politiques publiques, ces dernières doivent faire l'objet d'une observance plus stricte et d'une meilleure surveillance. Au-delà de la protection des droits de l'homme, les politiques peuvent aider les citoyens en atténuant les obstacles qui les empêchent d'effectuer des choix personnels dans leur vie. Faire en sorte d'offrir des choix relève d'un domaine plus vaste de l'action politique dont l'une des finalités est l'avènement de meilleures conditions de vie pour tous.

38. Davantage d'efforts doivent être consentis pour conforter les accomplissements importants qui ont été réalisés en matière de gouvernance. Les organisations de la société civile et en particulier les ONG, parallèlement à la participation citoyenne en matière civique, se montrent de plus en plus constructives dans leurs efforts de sensibilisation, s'agissant notamment des domaines dans lesquels une action plus résolue s'impose. Il faut accorder plus de place à l'éducation pour susciter une plus grande réactivité et renforcer le sentiment de responsabilité sociale, car c'est un investissement hautement rentable.

39. La mise au point de cadres et d'applications politiques nécessite le solide fondement que doivent offrir des données fiables et un travail rigoureux de recherche. Pour ce faire, les outils de contrôle devront être affinés. La collecte de données, notamment par le biais d'enquêtes, et le soutien de la recherche universitaire et appliquée sont des investissements qui porteront leurs fruits sous la forme d'un plus grand bien-être pour tous.

40. Au lendemain de la mise au point du programme pour l'après-2015, cet examen régional offre aux États membres de la CEE l'occasion de réaffirmer leur rôle dans les efforts déployés sur le plan du développement international en tant que participants actifs à la réalisation des droits, à l'autonomisation et au développement humain durable, tant sur leur propre territoire qu'à l'échelle mondiale.
